



RAPPORT

D'ORIENTATION

janvier 2009 - décembre 2009

L'Association des Femmes de l'Europe Méridionale s'engage à poursuivre et développer ses actions, dont l'objectif statutaire est de constituer un réseau de femmes, associations et plateformes d'associations de femmes des pays de l'Europe méridionale, en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée, et de mettre en œuvre une stratégie coordonnée afin de promouvoir le respect et la garantie effective de leurs droits fondamentaux dans ces pays. Les activités dont l'association s'assigne la réalisation sont les suivantes*:

I - Dans le cadre de sa mission de représentation et de défense des intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres du CoE, de l'UE et du Partenariat Euromed, l'AFEM s'engage à:

1. participer et contribuer aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), de l'Union européenne, les autorités publiques nationales et les organisations de la société civile, et poursuivre ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale; et ce, en sa qualité de membre : de la Commission permanente, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, de la Plateforme des Droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, du Conseil d'administration de la Plateforme non gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes et de nombreuses plateformes d'organisations européennes; développer le partenariat avec les acteurs de la société civile; participer notamment à la Session de la Commission du Statut de la Femme de l'ONU (mars 2009), à New York.
2. se mobiliser et soutenir les campagnes en faveur des défenseurs des droits de la personne humaine.
3. développer l'échange et soutenir le développement de l'activité du réseau des jeunes femmes en provenance de l'ensemble des pays du Partenariat Euromed, constitué d'ores et déjà avec son soutien;

II - Dans le cadre de sa mission transnationale d'information et sensibilisation à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes, l'AFEM s'engage à :

1. interpellier, dans le cadre de la campagne des élections européennes (2009) et de la nouvelle législature du Parlement européen, les instances politiques de l'UE et de ses Etats membres en vue de promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision; promouvoir une stratégie concertée sur la base de ses travaux de recherche et publications antérieurs;
2. sensibiliser les femmes issues de l'immigration quant à leurs droits fondamentaux, en France, et plus généralement dans les pays de l'UE, par le relais des associations spécialisées qui sont ses partenaires dans le cadre de la Plateforme Euromed; soutenir l'activité de ces associations en faisant connaître les résultats de ses activités de recherche et de proposition sur la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations multiples;
3. interpellier les citoyen-ne-s, et les décideurs politiques, sur les autres thèmes majeurs de l'actualité européenne: a) le nouveau Traité de Lisbonne; b) l'Agence des droits fondamentaux de l'UE; c) la Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes;

A cet effet, l'AFEM développera en 2009 les actions suivantes:

1. diffuser auprès de son réseau et plus largement de l'opinion publique, ses positions, analyses, et travaux de recherches, notamment : a) par le biais de la Gazette de l'AFEM, (voie électronique et papier), b) de son site modernisé et constamment actualisé, c) par l'organisation d'un séminaire européen d'information auprès de ses associations membres et sympathisantes, sur l'action de l'AFEM, en automne 2009, à Paris, ainsi que de séminaires nationaux de sensibilisation auprès des jeunes, notamment sur le thème de la participation civique et politique des jeunes filles (au Portugal).

2. organiser le premier concours pour l'attribution du Prix européen d'excellence scientifique institué en 2008 en hommage à la mémoire de Micheline GALABERT, sa fondatrice et Présidente d'honneur, afin de promouvoir et diffuser les travaux de recherche de jeunes universitaires, portant sur les droits fondamentaux de dimension européenne, et notamment sur l'égalité entre femmes et hommes.

Ce Prix organisé avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité et du Centre de Droit européen de l'Université de Paris II (Panthéon – Assas), sera décerné à un(e) chercheur(e) d'une université française ou d'un autre pays européen ou de la région euro-méditerranéenne ayant réalisé une thèse ou monographie de niveau équivalent ou supérieur rédigée ou traduite en langue française.

Le Prix sera placé sous l'égide d'un Comité scientifique présidé par la Professeure Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE composé de personnalités du monde académique, et d'un Comité d'Honneur présidé par Madame Catherine LALUMIERE, ancienne Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, ancienne Ministre, avec la participation de personnalités des institutions européennes, des organisations de la société civile et du monde universitaire des pays susmentionnés.

L'attribution du Prix aura lieu à l'issue de la clôture du concours le 31 décembre 2009, à l'occasion d'une Conférence européenne sur le thème des « *Droits sociaux et égalité des genres dans l'Union européenne : actualité des traités de la législation et de la jurisprudence* », à Paris, en avril 2010.

3. publier un ouvrage composé des interventions au colloque sur le thème « *Égalité des genres et combat contre le harcèlement sexuel: les politiques de l'Union européenne* » qui a clôturé une série de séminaires organisés à Athènes en 2008 par la Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes avec la participation de représentant(e)s de la Commission européenne, de l'AFEM et d'autres OING actives dans ce domaine. Cette publication aux Editions juridiques Sakkoulas, sera largement diffusée en France et dans les pays de l'Europe méridionale et de la région euro-méditerranéenne.

4. co-organiser avec les réseaux et plateformes d'ONG dont elle est membre ou partenaire les événements ci-après: a) Séminaire national d'interpellation des candidats français aux élections européennes sur les enjeux du Partenariat Euromed et de la Politique Européenne de Voisinage, notamment ceux de l'égalité des genres et des droits des femmes, organisé par le Réseau Euromed France (mai 2009); b) Séminaire régional de suivi de la Conférence Ministérielle Euromed «sur le renforcement du rôle des femmes», organisé par la Plateforme Euromed en automne 2009 au Maroc ; c) 3^{ème} Rencontre Nationale de défense des Femmes Migrantes, organisée par le Réseau européen de défense des Femmes Migrantes, le Lobby Européen des Femmes et le Forum Femmes Méditerranée, à Marseille en automne 2009, dans le cadre du projet européen «Mêmes droits, même voix».

**Compte tenu de la date de l'AG de 2009, la réalisation de ces actions est d'ores et déjà avancée*

Adopté par l'Assemblée générale de l'AFEM réunie à Paris, le 1^{er} juillet 2009

***La Présidente de l'AFEM
Le Bureau de l'AFEM***